



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.461/4



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

15 May 2019
Originale : Anglais
Français

Quatorzième Réunion des Points Focaux Thématiques SPA/DB

Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Écosystèmes depuis la treizième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB

Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Écosystèmes depuis la Treizième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
CAR/ASP - Tunis, 2019

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2019 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@spa-rac.org

Table des matières

I- GOUVERNANCE :	1
RESULTAT STRATEGIQUE 1.1: SOUTENIR LES PARTIES CONTRACTANTES ET PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE BARCELONE, SES PROTOCOLES, SES STRATEGIES REGIONALES ET SES PLANS D'ACTION	1
RESULTAT STRATEGIQUE 1.3: CONSOLIDER LA PARTICIPATION, L'ENGAGEMENT, LES SYNERGIES ET LES COMPLEMENTARITES ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES ET GLOBALES.....	4
RESULTAT STRATEGIQUE 1.4: CONSOLIDER LE SAVOIR ET LES CONNAISSANCES DE L'ETAT DE LA MER ET DE LA COTE DE LA MEDITERRANEE A TRAVERS DES EVALUATIONS MANDATEES POUR UNE PRISE DE DECISIONS ECLAIREES	5
RESULTAT STRATEGIQUE 1.5: CONSOLIDER LES CONNAISSANCES ET LE SYSTEME D'INFORMATION DU PAM ET LES RENDRE ACCESSIBLES POUR LA PRISE DE DECISIONS, LA SENSIBILISATION ET LA COMPREHENSION	5
RESULTAT STRATEGIQUE 1.6: PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET LA CONSCIENTISATION.....	6
II- BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES :	6
RESULTAT STRATEGIQUE 3.1: CONSOLIDER LA MISE EN ŒUVRE REGIONALE DES OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE BARCELONE, SES PROTOCOLES Y RELATIFS ET D'AUTRES INSTRUMENTS.....	6
RESULTAT STRATEGIQUE 3.2: DEVELOPPER DE NOUVEAUX PLANS D'ACTION, PROGRAMMES ET MESURES, CRITERES ET NORMES COMMUNS, ET LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES ET DE LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE	7
RESULTAT STRATEGIQUE 3.3: CONSOLIDER L'APPLICATION NATIONALE DES MESURES DE LEGISLATIONS, DE STRATEGIES ET DE POLITIQUES DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	11
RESULTAT STRATEGIQUE 3.4: SURVEILLER, INVENTORIER ET EVALUER LA BIODIVERSITE, EN METTANT L'ACCENT SUR LES ESPECES MENACEES ET EN DANGER, LES ESPECES NON INDIGENES ET LES HABITATS-CLES	12
RESULTAT STRATEGIQUE 3.5: FOURNIR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCER LES CAPACITES A L'ECHELLE NATIONALE, REGIONALE ET SOUS REGIONALE POUR CONSOLIDER LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ET ASSURER LA CONFORMITE AVEC LES LEGISLATIONS NATIONALES RELATIVES A LA BIODIVERSITE	14
RESULTAT STRATEGIQUE 3.6: PROMOUVOIR LA COOPERATION A L'ECHELLE NATIONALE, REGIONALE ET SOUS REGIONALE ET CONSERVER LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES.....	16
RESULTAT STRATEGIQUE 3.7: IDENTIFIER ET TRAITER LES QUESTIONS NOUVELLES ET EMERGENTES, LE CAS ECHEANT.....	17
III- CHANGEMENT CLIMATIQUE :	17
RESULTAT STRATEGIQUE 7.1: CONSOLIDER LA MISE EN ŒUVRE REGIONALE DES OBLIGATIONS CONFORMEMENT A LA CONVENTION DE BARCELONE ET SES PROTOCOLES, ET DES PROGRAMMES DE MESURES DANS LES STRATEGIES ET LES PLANS D'ACTION REGIONAUX DEJA EN PLACE.	17
RESULTAT STRATEGIQUE 7.4: SURVEILLANCE ET EVALUATION.....	17

Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Ecosystèmes depuis la treizième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB

Période : mai 2017 – avril 2019

I- GOUVERNANCE :

Résultat Stratégique 1.1: Soutenir les Parties Contractantes et Partenaires dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, ses Stratégies Régionales et ses Plans d'Action

Réunions de gouvernance :

1. Le PNUE/PAM-CAR/ASP a organisé la cinquième réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO (Marseille, France, 13-14 février 2019) et la sixième (Portorož, Slovénie, le 18 juin 2019), afin de permettre aux représentants des Parties d'avoir sa participation et fournir d'éventuelles contributions supplémentaires à inclure dans le projet de document d'évaluation du Programme d'action stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO), 15 ans après son adoption. Un échange a été suivi pour ce processus, les correspondants nationaux fournissant des informations pertinentes sur la mise en œuvre du PAS BIO au niveau national pour alimenter le document d'évaluation. Conclusions et recommandations du processus de consultation de cette évaluation, y compris une note conceptuelle soulignant l'importance et la valeur ajoutée du PAS BIO pour tous les pays et proposant des options pour une nouvelle structure du PAS BIO post-2020, des étapes d'élaboration et des recommandations de calendrier pour la région méditerranéenne, sont présentés ci-après à la 14^e réunion des points focaux thématiques ASP/BD.

2. La cinquième réunion des correspondants nationaux du PAS BIO a également permis aux délégués d'échanger sur le contenu et la mise à jour éventuelle des informations sur les documents pertinents relatifs à la biodiversité menés par d'autres CAR: les chapitres SoED 2019 sur la biodiversité marine et côtière, présentés par Plan Bleu et le projet de méthodologie pour l'analyse de cohérence des documents régionaux adoptés en vertu du Protocole ASP/DB et des dispositions du Protocole GIZC, présenté par le CAR/PAP. Les CARs concernés ont présenté également à cette réunion des points focaux leurs avancements respectifs sur ces documents pour obtenir des avis.

3. Suite à l'approbation du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées en Méditerranée à la CdP 19, le CAR/ASP a soutenu le processus d'intégration au niveau national (révision des programmes de surveillance et d'évaluation existant au niveau national en adéquation avec les principes de l'IMAP et des indicateurs communs) et ce à travers l'harmonisation des protocoles de surveillance qui ont été discutés avec les experts nationaux au cours des réunions du Groupe de Correspondance sur la surveillance (CORMON) (Marseille, France, 12-13 Février 2019 ; Rome, Italie, 21 Mai 2019).

4. Au cours des réunions CORMON, les experts nationaux ont discuté les protocoles de surveillance des indicateurs communs de la composante biodiversité, ainsi que les outils de compilation des données qui mèneront à la publication du prochain rapport sur la qualité de la méditerranée en 2023 (2023 MED QSR).

5. Conformément avec la Décision IG.22/7, MedPOL et ACCOBAMS ont préparé les propositions de Fiches Descriptives des Indicateurs Communs 26 et 27 de l'Objectif Ecologique 11 qu'ont été considérées et accueillies favorablement par la Réunion du Groupe de Correspondance sur la surveillance de la Pollution (CORMON) (Podgorica, Monténégro, 2-3 April 2019). Les fiches descriptives suivantes vont être davantage discutées durant la Réunion des Points Focaux de MedPol (Istanbul, Turquie, 29-31 Mai 2019) :

- La Fiche Descriptive pour **l'Indicateur Commun 26 (OE11)** : « Proportion des jours et distribution géographique, où les bruits impulsifs à haute, moyenne et basse fréquence dépasse les niveaux qui entraîneraient un impact significatif sur les animaux marins »

- La Fiche Descriptive pour l'**Indicateur Commun 27 (OE 11)** : « Niveaux continus de sons à basse fréquence à l'usage de modèles, le cas échéant ».

Mobilisation de fonds :

6. Au cours de la période considérée, le CAR/ASP a signé onze (11) accords de financement (fonds extérieurs) axés sur la mise en œuvre des activités du Programme de Travail 2018-2019 pour un montant total de plus de 3 285 000 € ; Voici un résumé des projets à fonds externes concernés :

- Conservation des tortues marines en Méditerranée :

7. Le CAR/ASP coordonne la mise en œuvre des activités de ce projet avec les partenaires suivants: ARCHELON, DEKAMER, MEDASSET, MedPAN, NMPZ, WWF Grèce, WWF Turquie, WWF Afrique du Nord et UICN Med; Le projet vise à soutenir la création de réseaux et d'outils de surveillance et d'un plan de gestion durable des tortues marines et de leurs habitats en Méditerranée, grâce à la mise en œuvre de protocoles de surveillance harmonisés basés sur une approche participative et intégrée prenant en compte les aspects socio-économiques et environnementaux locaux. Les pays bénéficiaires sont l'Albanie, l'Égypte, la Grèce, le Liban, la Libye, l'Espagne, la Tunisie et la Turquie. Le projet a démarré en juillet 2017 et se terminera en mai 2020, avec un fond total de 1 500 000 EUR de la Fondation MAVA, dont le CAR / ASP a reçu **460 000 EUR**.

- ODYSSEA :

8. ODYSSEA, projet financé par l'Union Européenne et doté d'un budget total de **8 398 700 000 euros**, a débuté en juin 2017 et prendra fin en novembre 2021, avec pour objectif de développer une plate-forme opérationnelle intégrant pleinement les réseaux de systèmes d'observation et de prévision marines en Méditerranée. Simultanément, 9 observatoires marins régionaux (Maroc, Algérie, Espagne, Tunisie, Egypte, Israël, Turquie, Grèce, Italie) seront mis en place afin de mettre à jour et d'accroître la couverture spatio-temporelle de la base de données proposée par la plateforme. Avec un budget de **305.000,00 €**, le CAR/ASP dirige le module ODYSSEA WP10 intitulé « Renforcement des capacités des pays de l'Afrique du Nord », afin de garantir la maîtrise des technologies ODYSSEA par les partenaires des pays d'Afrique du Nord et de leur permettre de mettre en œuvre des programmes de surveillance de l'environnement marin et produire des données par leurs propres moyens.

- Le projet Kuriat (Tunisie) : Appui à la gestion de l'aire marine et côtière protégée (Projet Kuriat) :

9. Le projet Kuriat est financé par la Fondation MAVA pour la Nature et exécuté par le CAR/ASP en partenariat avec l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et l'association Notre Grand Bleu (NGB) (200,000 EUR). Le projet a démarré en juillet 2017 et prendra fin en décembre 2019. L'objectif principal de ce projet est d'appuyer la gestion de l'aire marine et côtière protégée des îles Kuriat, Tunisie, en se basant sur une approche participative impliquant les usagers, les planificateurs, les associations locales et les décideurs.

- MedKeyHabitats II : Cartographie des habitats marins clés et évaluation de leur vulnérabilité aux activités de pêche en Méditerranée :

10. Le projet MedKeyHabitats II est également financé par la Fondation pour la Nature et exécuté par le CAR/ASP en partenariat avec IUCN-Med et MedPAN (**1,250,000 EUR** pour le CAR/ASP). Ce projet est implémenté sur une durée de 30 mois à compter de juillet 2017 jusqu'à décembre 2019. Il vise à établir un inventaire des habitats marins clés, évaluer leur vulnérabilité aux activités de pêche, proposer le zonage et les mesures de gestion adéquats, et à mettre à jour les bases de données géographiques sur les principaux habitats marins et leur sensibilité aux activités de pêche.

Le projet concerne 6 pays : Tunisie, Malte, Chypre, Turquie, Algérie, Maroc.

- Projet Med Bycatch : Comprendre les captures accidentelles d'espèces vulnérables relevant de multiples taxa en Méditerranée et expérimentation des méthodes d'atténuation – une approche collaborative :

11. Le projet Med Bycatch est financé par la Fondation MAVVA (3 483 800 € ; **451 013 €** au CAR/ASP) et mis en œuvre conjointement par le CAR/ASP, ACCOBAMS, la CGPM, l'UICN Med, BirdLife International (coordinateur du projet) et MEDASSET. Le projet a démarré en septembre 2017 et se terminera en juin 2020. Il vise à soutenir le Maroc, la Tunisie et la Turquie à identifier et à tester des mesures visant à réduire les prises accessoires d'espèces vulnérables, à élaborer et mettre en œuvre un protocole normalisé de collecte de données sur les prises accessoires en Méditerranée et d'identifier les éléments d'une stratégie régionale post-2020 sur les captures accidentelles d'espèces vulnérables. Le CAR / ASP participe aux activités transversales du projet visant tous les pays bénéficiaires et gère les activités en Tunisie en collaboration avec l'AAO/BirdLife Tunisie et les institutions nationales : l'INSTM et la DGPA.

- Projet espèces vulnérables : Mécanisme de soutien pour combler les principales lacunes en matière de connaissances sur les espèces vulnérables et très mobiles touchées par la pêche en Méditerranée :

12. L'objectif principal de ce projet, coordonné par le CAR/ASP en collaboration avec ACCOBAMS, BirdLife International, MEDASSET et UICN Med, est d'élargir l'état des connaissances sur la répartition des espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux marins, tortues marines et espèces de poissons cartilagineux), leur aire de répartition, les voies de migration et l'utilisation de l'habitat. Le projet compile les sources de données existantes, effectue une analyse des lacunes et acquiert de nouvelles données avant d'identifier de nouvelles zones importantes pour la biodiversité pour chaque espèce. Ce travail viendra compléter les données et l'analyse acquises par le biais du projet Bycatch financé par MAVVA. Le budget total est de 697 000 €, dont 400 000 € soutiendront les petits projets sélectionnés. Le budget du CAR / ASP est de **111 375 €**. Le projet a débuté le 1er janvier 2018 et se terminera en décembre 2021.

-Projet GEF Adriatique : Mise en œuvre de l'Approche Ecosystémique dans la mer Adriatique par la planification spatiale marine - Projet FEM sur l'Adriatique :

13. Le projet FEM Adriatique est un projet sous-régional, mis en œuvre en Albanie et au Monténégro, qui vise à rétablir l'équilibre écologique de la mer Adriatique par la mise en œuvre de l'Approche Ecosystémique (EcAp) et à améliorer la capacité de gestion sous-régionale à travers la Planification Spatiale Maritime (PSM). Le projet est mis en œuvre par l'ONU Environnement/PAM en partenariat avec le CAR / ASP et le CAR / PAP. Le projet a démarré en septembre 2017 et se terminera en septembre 2019. Il est financé à hauteur de 1 817 900 USD par le FEM (**275 000 USD** pour le CAR / ASP). Le CAR / ASP appuie les activités liées à la biodiversité en ce qui concerne la mise en œuvre de l'EcAp et de la PSM pour atteindre le Bon Etat Ecologique (formations, évaluation des écarts, programme de surveillance et enquête sur le terrain).

- Projet ASI : ACCOBAMS Survey Initiative :

14. IL s'agit d'une initiative pilote visant à mettre en place un système de surveillance intégré et coordonné des cétacés, en coordination avec les pays riverains et avec leur participation. Le projet ASI, coordonné par le secrétariat d'ACCOBAMS, aide les pays à respecter leurs engagements nationaux et internationaux, en particulier en ce qui concerne les politiques régionales liées à la surveillance du milieu marin (EU MSFD, Approche Ecosystémique mise en œuvre par les conventions de Barcelone et de Bucarest, politiques de la pêche etc.). L'ASI est soutenu par la Fondation MAVVA, la Fondation Albert II de Monaco, IFAW, le ministère de la Transition écologique de l'Espagne, l'Agence française pour la biodiversité, le Ministère de l'Environnement Italien et le Gouvernement de la Principauté de Monaco. Dans le cadre de la coordination du projet, le CAR / ASP collabore à la mise en œuvre de la composante de renforcement des capacités et de formation de l'ASI. Le budget prévu pour le CAR/ASP à cet effet s'élève à **70 000 EUR**. Il a débuté en mai 2018 et se terminera en décembre 2019.

- Projet Déprédation : Vers des solutions aux interactions entre les communautés de pêcheurs et les cétacés dans les eaux Marocaines et Tunisiennes :

15. Le projet financé par la MAVA aborde la déprédation causée par les grands dauphins à la pêche à la senne à petits pélagiques et évaluera l'interaction avec les activités de l'aquaculture. La coordination du projet est assurée par le secrétariat d'ACCOBAMS et de la CGPM. Le CAR / ASP est responsable de la gestion de l'action pilote à mener en Tunisie lancée à partir d'avril 2019 et se terminera en décembre 2020. Le budget total s'élève à 399 000 EUR, le budget du CAR/ASP est de **89 250 EUR**.

- MedREGION : Soutenir les États membres méditerranéens dans la mise en œuvre de la nouvelle décision de BEE de la Directive-cadre : Stratégie pour le milieu marin et des programmes de mesures et contribuer à la coopération régionale/sous-régionale :

16. L'objectif principal du projet MEDREGION est de soutenir l'élaboration des mesures régionales efficaces, en accordant une attention particulière à la biodiversité, en relation avec les pressions qui s'exercent sur elle, et de coordonner les mesures de protection des espèces et des habitats. Les partenaires essaieront de combler les lacunes en matière de données de surveillance dans la région méditerranéenne/les sous-régions (en mettant l'accent sur l'évaluation de la distribution, de l'intensité et des effets des pressions clés), en améliorant la collecte de données/d'informations pour l'évaluation régionale de BEE et pour mettre à jour les programmes de surveillance, alignés et cohérents avec le processus IMAP. Ceci prendra en considération l'INSPIRE, l'EMODNET et le WISE-Marine, ainsi que la plateforme InfoMAP du PNUE-PAM. Le budget total est de **998 997 €**, financement de la CE. Le budget du CAR/ASP est de **35 952 €**. Les délais de réalisation sont : 1^{er} février 2019 - 31 janvier 2021.

- QUIETMED 2 : Programme conjoint d'évaluation du Bon Etat Ecologique (BEE) sur le bruit descripteur (D11) - dans la région marine de la Méditerranée :

17. Ce projet financé par l'UE vise à aider les autorités compétentes des États membres à évaluer la mesure dans laquelle le Bon Etat Ecologique (BEE) sur le descripteur 11 (D11) a été atteint dans la région méditerranéenne, afin d'obtenir une évaluation régionale mise à jour, améliorée et plus complète en fournissant des résultats concrets pour la mise en œuvre des décisions 2017/848. En tant que partenaire, le CAR/ASP doté d'un budget d'environ **37 000 EUR** mettra en œuvre les activités prévues en étroite collaboration avec le Secrétariat d'ACCOBAMS à compter de février 2019 (se terminera en février 2021). (Budget total : **739 055 EUR**).

Résultat Stratégique 1.3: Consolider la participation, l'engagement, les synergies et les complémentarités entre les institutions régionales et globales

18. La COP14 de la CDB s'est déroulée à Sharm el-Sheikh, en Égypte (du 17 au 29 novembre 2018) et a réuni pas moins de 3 800 participants venus du monde entier. Le CAR / ASP-CAR / PNUE a participé à l'organisation d'un stand où était exposé le matériel de communication présentant le système PAM et la biodiversité méditerranéenne au titre de la Convention de Barcelone et du Protocole ASP/DB. Le CAR/ASP a saisi cette occasion pour présenter le travail en cours sur la conservation de la biodiversité des côtes méditerranéennes de l'Égypte, dans le cadre d'un atelier spécialisé organisé en collaboration avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales. La COP 14 de la CDB a également été l'occasion idéale de présenter les activités du CAR/ASP relatives à la collecte de données sur le milieu marin et aux services associés de traitement et de modélisation des données, entreprises dans le cadre du projet ODYSSEA, financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne. À cette fin, un événement parallèle a été organisé avec le PNUE-WCMC, RAED et Deltares. Le CAR/ASP a également présenté, dans le cadre de la manifestation parallèle organisée par le Secrétariat de la CDB, le dialogue mondial SOI et l'organisation d'un stand pour exposer les supports de communication du PNUE/PAM et du CAR/ASP.

19. Le PNUE/PAM-CAR/ASP a contribué au Forum sur la pêche de la CGPM 2018 (Rome, Italie, 10-14 décembre 2018) en organisant un atelier sur «La complémentarité entre les outils de conservation fondés sur les zones en Méditerranée», la participation à la manifestation parallèle organisée par le

Secrétariat de la CDB sur «La coopération intersectorielle entre les organisations pour les Mers Régionales et les organismes régionaux de gestion de la pêche et les valeurs ajoutées du dialogue mondial SOI», avec la présentation du « Cas méditerranéen :coopération bilatérale entre les secrétariats du PNUE/PAM et la CGPM», la participation dans le cadre de la manifestation parallèle coorganisée par le PNUE/PAM et la CGPM sur le projet pilote sous-régional sur les ENI (NIS) liées à la pêche dans la Méditerranée orientale, mis en œuvre dans le cadre du projet EcAp-MED II et en tenant un stand partagé avec ACCOBAMS où des documents d'information sur le PNUE/PAM et le CAR/ASP étaient affichés.

20. Avec l'aide du secrétariat du PNUE/PAM, le PNUE a invité le CAR/ASP à participer à la 1ère Conférence sur l'économie bleue durable (SBEC) qui s'est tenue à Nairobi du 26 au 28 novembre 2018. Le CAR / ASP a participé à la session consacrée aux : Tourisme, côtes résilientes et infrastructures, la session sur « Gestion et la préservation de la vie marine, la conservation et les activités économiques durables » et une session sur "Action pour le climat, agriculture, gestion des déchets et océans sans pollution".

21. Le CAR/ASP a pris part à la réunion de lancement du projet FEM sur l'Adriatique organisée à la suite de la première réunion du Comité de pilotage les 29 et 30 mai 2018 à Tirana (Albanie). Des participants des deux pays bénéficiaires, à savoir l'Albanie et le Monténégro, ont assisté à la réunion ainsi que des représentants du PNUE, du PNUE/PAM, du CAR/ASP, du CAR/PAP et du MED POL.

Résultat Stratégique 1.4: Consolider le savoir et les connaissances de l'état de la Mer et de la Cote de la Méditerranée à travers des évaluations mandatées pour une prise de décisions éclairées

22. Conformément au programme de travail de PNUE/PAM pour 2016-2017 et 2018-2019, et à la Décision IG.23/6 sur le rapport de 2017 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2017) (CdP 20, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017), le CAR/ASP a fourni le soutien à quasiment toutes les Parties Contractantes non-membres de l'UE (i.e. Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Liban, Libye, Monténégro, Maroc et Tunisie) pour mettre à jour leurs programmes de surveillance nationaux en cohérence avec l'IMAP/EcAp de la Convention de Barcelone. Cela a été possible principalement grâce au projet EcAp-MED II financé par l'UE (2015-2019) et au projet FEM sur l'Adriatique (2017-2019).

23. Afin de réussir le Rapport sur la qualité de la Méditerranée en 2023 (MED QSR 2023), la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) relatif à la biodiversité et la pêche (Marseille, France, 12-13 février 2019) a examiné l'harmonisation et la standardisation des méthodes de surveillance et d'évaluation des indicateurs communs de la biodiversité et des espèces non indigènes.

Résultat Stratégique 1.5: Consolider les connaissances et le système d'information du PAM et les rendre accessibles pour la prise de décisions, la sensibilisation et la compréhension

24. Après avoir finalisé et publié la Plateforme Méditerranéenne pour la Biodiversité (MBP) en ligne, le CAR/ASP a entamé la collecte de données relatives aux différentes composantes de la biodiversité en se basant sur le modèle de métadonnées qui a été préparé dans le cadre de la Plateforme Méditerranéenne sur la Biodiversité (MBP). Des sets de données récents ont aussi été intégrés dans le catalogue de la MBP (environ 16 nouvelles couches).

25. Le CAR/ASP a lancé, durant le mois de janvier 2019, un appel d'offres pour la mise à jour de la Plateforme Méditerranéenne sur la Biodiversité (MBP) ainsi que pour la refonte des autres bases de données du CAR/ASP, à savoir : La base de données sur les espèces alien invasives (MAMIAS), la base de données sur les Aires Spécialement Protégées en Méditerranée, et la base de données des formulaires standards des données (FSD) pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. L'appel d'offre a été déclaré infructueux pour manque de concurrence et est en cours de révision en vue de sa relance.

Résultat Stratégique 1.6: Promouvoir la sensibilisation et la conscientisation

26. Afin d'informer et sensibiliser à la biodiversité marine, le CAR/ASP a produit un court film d'animation et une brochure sur la biodiversité marine pour les enfants en arabe, français et anglais, ainsi qu'une exposition photographique itinérante sur les habitats marins clés et les espèces non Méditerranéennes.

En outre, le CAR/ASP a soutenu des manifestations environnementales au cours desquelles le Centre a organisé des ateliers de sensibilisation du grand public en Tunisie (ENVIROFEST 2018 & 2019, Earth Hour 2018).

27. Dans le cadre du projet MAVA Med sur les prises accessoires, le CAR/ASP a produit une brochure de sensibilisation sur les prises accessoires d'espèces vulnérables (AR, FR, EN) en coordination avec les partenaires du projet. En outre, le CAR/ASP a adapté du français à l'arabe les guides de bonnes pratiques FAO / CGPM-ACCOBAMS-CAR/ASP pour la manipulation des espèces vulnérables capturées accidentellement dans les pêcheries méditerranéennes et a produit un manuel de formation sur l'identification des poissons cartilagineux.

28. Afin de renforcer la visibilité du CAR/ASP, le Centre a organisé un stand lors de 2 événements internationaux à savoir la COP14 de la CDB (Égypte, 2018) et le Fish Forum (Italie, 2018) respectivement en collaboration avec l'INFO/RAC et le Secrétariat Permanent d'ACCOBAMS.

29. Du matériel promotionnel (carnet de notes et calendrier de poche 2018, sac fourre-tout, thermos, clé USB, agenda 2019) a été produit pour accroître l'intérêt pour les activités et la mission du CAR/ASP.

30. Une brochure pour la présentation institutionnelle du Centre est en cours d'élaboration et sera prête en juin 2019.

Le site Web du CAR / ASP est en cours de mise à jour. Il comprendra un formulaire d'inscription en ligne permanent et un répertoire des spécialistes de la biodiversité.

II- BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES :**Résultat Stratégique 3.1: Consolider la mise en œuvre régionale des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles y relatifs et d'autres instruments**

31. Dans le cadre du projet "MedMPA network" financé par l'UE, le CAR/ASP a mis en place, fin 2017, à titre pilote, le Groupe ad hoc d'experts sur les MPA en Méditerranée (AGEM). La première réunion de l'AGEM (Tunis, Tunisie, 22-23 février 2018) a permis d'identifier les principaux sujets pouvant être abordés au cours de la période de fonctionnement pilote d'une année de l'AGEM. La deuxième réunion de l'AGEM s'est tenue à Tunis, en Tunisie, le 15 mars 2019. Elle a permis d'examiner et de discuter un certain nombre de documents techniques qui constitueront les principaux livrables de l'AGEM, qui seront présentés à la 14^{ème} réunion des Points Focaux thématiques ASP/DB.

32. Dans le cadre de l'accord bilatéral de coopération entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'Environnement, de la Protection du Territoire et de la Mer, une composante concerne le programme de jumelage des ASPIM, dans lequel quatre ensembles d'activités de jumelage sont développés entre les ASPIM/AMP italiennes et les ASPIM/AMP d'Albanie, d'Algérie, de Slovaquie et de Tunisie. La réunion de lancement s'est tenue à l'AMP de Torre Del Cerrano, en Italie, le 26 février 2019, au cours de laquelle trois accords de jumelage ont été signés. Un atelier de formation sur les systèmes standardisés de gestion adaptative destiné aux gestionnaires des ASPIM/AMP participant au programme de jumelage ASPIM, s'est déroulé à Tunis, Tunisie, les 11-12 mars 2019. Des visites d'échange de diagnostic entre les ASPIM / AMP jumelées sont organisées en mars et avril 2019. Un appel à petits projets est lancé dans le but d'impliquer la société civile locale. Sept petits projets devraient être sélectionnés en avril 2019, il devrait être exécutés de Mai à Novembre 2019.

33. Avec l'appui du CAR/PAP, une analyse de la cohérence et de la complémentarité entre le Protocole GIZC et le PAS BIO a été réalisée. Ce document devrait contribuer au processus de révision du PAS BIO. Les conclusions de l'analyse seront présentées et discutées lors des réunions des PF du CAR/PAP et du CAR/ASP.

34. Grâce au soutien de l'IMELS, une discussion a été engagée courant 2019 entre les pays de la sous-région adriatique-ionienne en vue de la mise en œuvre coordonnée de la planification de l'espace marin (PEM) sur la base des OE de l'EcAp et de l'intégration des dispositions énoncées dans le Protocole GIZC, le Cadre conceptuel pour la PEM et la Directive PEM de l'UE afin de promouvoir, dans la mesure du possible, la coopération transfrontalière.

35. Dans le cadre de l'Accord de coopération entre le MATTM et le PNUE, le REMPEC et le CAR/CPD ont coopéré pour la préparation de leurs termes de références concernant la proposition d'orientations sur l'identification de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en lien avec les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et l'intensification du renforcement des capacités dans l'amélioration des descriptions scientifiques des zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) ou ZMPV.

Résultat Stratégique 3.2: Développer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, critères et normes communs, et lignes directrices pour la conservation des écosystèmes et de la biodiversité marine et côtière

36. Le CAR/ASP a élaboré un Guide pratique sur l'analyse des écarts et la planification du système des AMP adapté au contexte méditerranéen, à l'intention des planificateurs et décideurs des pays méditerranéens et autres parties prenantes impliquées dans les processus de planification des AMP, sur la base des outils techniques les plus récents, la littérature et les meilleures pratiques développées au niveau international. Ce guide est disponible en anglais et en français.

37. Dans le cadre du projet MAVA Med Bycatch, un protocole standardisé intitulé « **Suivi des captures accidentelles d'espèces vulnérables en Méditerranée et en mer Noire - Méthodologie de collecte des données** » a été élaboré par la FAO/GFCM en étroite collaboration avec le CAR/ASP, ACCOBAMS, UICN Med, BirdLife International et MEDASSET.

38. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats II, le CAR/ASP a démarré la mise en œuvre des activités de cartographie des habitats marins clés et l'élaboration des cartes de sensibilisation et de vulnérabilité aux activités de pêche au Maroc, Algérie et Tunisie. La première phase de diagnostic est déjà validée. La deuxième phase incluant les missions terrain de cartographie est en cours au Maroc et bientôt en Algérie et en Tunisie. En ce qui concerne la Turquie, le CAR/ASP a lancé un dossier d'appel d'offre pour la cartographie des habitats marins clés et l'évaluation de leur vulnérabilité aux activités de pêche dans l'aire de protection environnementale spéciale de Foça. Pour Malte, le dossier d'appel d'offre sera lancé d'ici la fin du mois d'avril. En ce qui concerne Chypre, plusieurs activités seront mises en œuvre et concernent (i) le déploiement de la plateforme méditerranéenne sur la biodiversité avec les données chypriotes sur la diversité marine et côtière, (ii) l'évaluation de la vulnérabilité des habitats marins clés aux activités de pêche dans l'AMP de capo Greko et (iii) l'élaboration du plan d'action national pour la conservation de la végétation marine.

39. Le programme MED POL continue d'aider les Parties contractantes à développer l'indicateur candidat 24¹ de l'IMAP, avec un accent particulier sur la réduction de l'impact des déchets marins et des micro-déchets dans les biotes, en particulier des espèces menacées. Le CAR / ASP, en consultation avec l'ONU-Environnement -PAM -MED POL, met en œuvre un certain nombre d'activités concrètes dans le cadre du projet MED, financé par l'UE.

40. Le Protocole Spécifique sur le suivi de la quantité de déchets ingérés par les espèces sélectionnées ou leur enchevêtrement pour harmoniser les méthodes et la collecte de données, a été

¹ *Tendances relatives à la quantité de débris que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues de mer (EO10)*

élaboré par le CAR/ASP en version anglaise et française. La coopération et les synergies ont été établies entre le MED POL et plusieurs projets financés par l'UE (Exp : projets INDICIT, MEDSEALITTER, Life Euro Turtles,) afin de garantir la cohérence entre les différents protocoles en cours d'élaboration par les projets concernés. Dans cette optique, un accord a été conclu entre les projets Marine Litter MED et INDICIT, financés par l'UE, afin de mettre au point un protocole unique et unifié pour la Méditerranée. Le protocole spécifique décrit les méthodes les plus appropriées pour surveiller l'ingestion de déchets marins par les tortues marines mortes ou vivantes en Méditerranée, Il décrit également la méthodologie destinée à évaluer de manière harmonisée les taux d'enchevêtrement des tortues marines dans les déchets marins, en complément de l'approche de surveillance pilote. Le Protocole spécifique sur la surveillance de la quantité de déchets marins ingérés par ou enchevêtrant les espèces sélectionnées sera examiné lors de la présente réunion.

41. Conformément à la décision IG.23/8, le CAR/ASP a tenu une réunion d'experts sur la finalisation de la classification des types d'habitats marins benthiques et de la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée (Rome, Italie, 22-23 janvier 2019). La réunion a été organisée grâce à l'aimable invitation du gouvernement italien et au soutien financier de la Fondation MAVA pour la nature. Le projet de classification mise à jour des types d'habitat marin benthique et la liste de référence mise à jour des types d'habitat marin pour la région méditerranéenne sont présentés en tant que documents de travail à la 14e réunion des points focaux thématiques ASP/BD en vue de leur présentation à la réunion des points focaux du PAM et la COP 21 pour adoption.

42. Le CAR/ASP a aussi mis à jour des plans d'action et la stratégie suivants :

- Le plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée ;
- La stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée ;
- Le plan d'action pour la conservation des tortues marines en Méditerranée ; et
- Plan d'Action pour la conservation de la végétation marine

43. Les projets de plans d'action et de stratégies actualisés sont présentés en tant que documents de travail à la 14e réunion des points focaux thématiques du ASP/DB en vue de leur soumission à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 21 pour adoption.

44. Comme prévu dans Plan d'Action pour la conservation du coralligène et des autres bioconstructions de Méditerranée, le CAR/ASP a entamé l'élaboration les lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental sur les peuplements coralligènes / maërl.

45. Le CAR/ASP a lancé la mise à jour de la base de données sur les espèces non-indigènes marine de Méditerranée (MAMIAS) et l'élaboration du premier rapport méditerranéen sur la situation des espèces non indigènes, comme prévu dans le document IMAP. Le projet de rapport devrait être prêt pour le mois de juillet 2019.

46. Le CAR/ASP a reçu une demande de la part de Golder Associates demandant le statut de partenaire des plans d'actions pour la conservation de la végétation marine et pour la conservation du coralligène et des autres bioconstructions de Méditerranée.

47. Dans le cadre du projet GEF Adriatique, une nouvelle méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des activités humaines sur la biodiversité marine, basée sur les indicateurs IMAP, a été mise au point pour être testée au Monténégro aux fins de la préparation du plan de l'espace marin.

48. REMPEC a présenté le résultat de l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast (BWM) y compris son Plan d'action et son Echéancier d'exécution (ci-après dénommés la « Stratégie méditerranéenne BWM ») à la douzième réunion des correspondants du REMPEC, dans le document REMPEC/WG.41/7. La réunion a appuyé les recommandations spécifiques relatives à chaque priorité stratégique de la Stratégie méditerranéenne sur

la gestion des eaux de ballast ainsi que chaque mesure identifiée dans le Plan d'action, et les conclusions générales présentées dans le rapport de synthèse de ladite évaluation présentée dans l'Appendice du document susmentionné.

49. Le Centre a apporté une assistance technique au gouvernement de Malte, pour la ratification et la mise en œuvre effective de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM), avant son entrée en vigueur le 8 septembre 2017.

50. REMPEC a également facilité le dialogue entre l'Italie et Malte en marge de la soixante et onzième session du Comité de Protection de l'Environnement Marin (MEPC 71) (Londres, Royaume-Uni, 3-7 juillet 2017) en vue des possibles exemptions mutuelles au titre de la Convention BWM et en s'appuyant sur le concept de zone de risque équivalent pour les échanges commerciaux maritimes à courte distance entre les deux pays voisins au sein de zones spécifiques en mer Méditerranée.

51. Le Centre, en tant qu'organisation de coordination régionale (OCR) pour la mise en œuvre du Programme de partenariats GloBallast financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation maritime internationale (OMI) dans la région Méditerranéenne en collaboration avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), a disséminé de la dernière publication dudit projet, dénommé L'histoire de GloBallast : réflexions d'une famille mondiale (Série Monographies GloBallast n° 25), à l'ensemble des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en décembre 2017.

52. À la suite des discussions informelles qui se sont tenues en marge des MEPC 71 et MEPC 72, le REMPEC a contacté les parties intéressées pour la mise en œuvre d'un projet pilote d'exemptions mutuelles, au titre de la Convention BWM, s'appuyant sur le concept de zone de risque équivalent pour les échanges commerciaux maritimes à courte distance entre deux pays voisins dans les zones spécifiques de la mer Méditerranée, avec pour visée de déterminer le type d'assistance et le délai nécessaires à ce processus.

53. A la suite de l'appel à manifestations d'intérêt en vue de devenir un pays partenaire principal ou un pays partenaire du projet GloFouling Partnerships (partenariats GloFouling), soumis en septembre 2017 par le REMPEC à l'ensemble des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Centre a été informé par l'OMI du fait que, faute d'une manifestation d'intérêt de la part des États riverains de la Méditerranée, la région méditerranéenne ne figurerait pas au nombre des régions bénéficiant du programme. Toutefois, à mesure que l'expérience s'accumulera et que des outils seront mis au point grâce au projet, le REMPEC et la région méditerranéenne seront associés à quelques-unes des activités de sensibilisation qui seront menées à un stade ultérieur.

54. Le REMPEC a obtenu un financement supplémentaire du PICT de l'OMI en complément des fonds disponibles dans le cadre du MTF et a entamé une coordination nécessaire avec l'OMI pour organiser de l'Atelier régional sur la Convention AFS et les directives relatives à l'encrassement biologique qui se tiendra à La Valette, Malte du 12 au 14 novembre 2019.

55. Le REMPEC a disséminé les documents suivants aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone conformément au Programme de travail et au budget 2016-2017 et les a présentés lors de la douzième réunion des correspondants du REMPEC (St Julian's, Malte, 23-25 mai 2017) :

56. -Directives de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires en vue de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes (« Directives de 2011 sur l'encrassement biologique »), présentées en Annexe du document REMPEC/WG.41/INF.7 ; et

57. - Les recommandations pour réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes par le biais de l'encrassement biologique (salissures de la coque) dans le cas des embarcations de plaisance présentées en Annexe du document REMPEC/WG.41/INF.8.

58. Le Centre a également disséminé à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone la lettre circulaire de l'OMI n° 3768 du 30 août 2017 par rapport à l'appel à manifestations d'intérêt en vue de devenir un pays partenaire principal ou un pays partenaire du projet GloFouling Partnerships (partenariats GloFouling), une collaboration FEM-PNUD-OMI axé sur le renforcement, dans les pays en développement, des capacités relatives à la mise en œuvre des Directives de 2011 sur l'encrassement biologique.

59. Le REMPEC a disséminé les directives visant à réduire les bruits sous-marins produits par les navires de commerce afin d'atténuer leurs incidences néfastes sur la faune marine (MEPC.1/Circ.833) aux Parties Contractes à la Convention de Barcelone conformément au Programme de travail et au budget 2016-2017, comme exposé dans l'Appendice du document REMPEC/WG.41/INF.9 et présenté lors de la douzième réunion des correspondants du REMPEC (St Julian's, Malte, 23-25 mai 2017).

60. Après un deuxième appel à propositions pour le développement de lignes directrices et de critères offshore communs pour i) l'élimination des hydrocarbures et des mélanges d'hydrocarbures, l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage et les mesures d'analyse ; ii) des évaluations de l'impact environnemental (EIE) des activités offshore ; et iii) des conditions ou des restrictions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP), publié le 8 mai 2017, une société a été recrutée par le REMPEC. Un processus de consultation avec les Parties contractantes et les parties prenantes a été lancé en septembre 2017 afin de réunir des commentaires sur les premiers projets de lignes directrices et de critères offshore communs. Compte tenu du faible taux de réponses, limité à la contribution du CAR/ASP et de seulement quatre (4) Parties contractantes, le processus de consultation a été prolongé jusqu'en mai 2018.

61. Le REMPEC a contribué à la préparation des TDR et à la sélection d'un consultant/expert régional appelé à aider le Secrétariat du PNUE/PAM à identifier les lacunes et besoins relatifs à l'intégration du bon état écologique (BEE) et de ses objectifs et des processus de planification de l'espace maritime (PEM) dans la mise en œuvre du Plan d'action offshore. Dans ce contexte, le projet de lignes directrices et de critères communs visant à harmoniser les pratiques régionales dans la région de la Méditerranée sera révisé en tenant compte des commentaires reçus au cours des processus de consultation. Les Lignes directrices offshore de la région méditerranéenne pour la conduite des évaluations d'impact environnemental (EIE) et les Orientations et critères offshore communs de la région méditerranéenne sur l'élimination des hydrocarbures et des mélanges d'hydrocarbures, l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage sont présentés pour révision à la présente réunion dans les documents REMPEC/WG.45/13/1 et REMPEC/WG.45/13/2.

62. En parallèle, la 14e réunion des correspondants pour les aires spécialement protégées/la diversité biologique (Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019) est invitée à réviser les Lignes directrices offshore de la région méditerranéenne pour la conduite des évaluations d'impact environnemental (EIE) et les Orientations et critères offshore communs sur les conditions ou restrictions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP). La 2e réunion du Groupe de travail du pétrole et du gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone planifiée à Athènes, en Grèce, du 22 au 28 juin 2019, en collaboration avec le REMPEC, sera invitée à adopter le projet révisé en vue de sa soumission ultérieure à la réunion des correspondants du PAM aux fins de sa révision définitive, avant sa présentation à la COP21 pour adoption.

63. Le consultant révisera aussi en conséquence les documents présentés à la première réunion du Sous-groupe sur l'Impact environnemental des programmes de surveillance offshore du Groupe de travail du pétrole et du gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone (Loutraki, Grèce, 3-4 avril 2017) et préparera des recommandations pour la mise à jour des annexes du Protocole Offshore.

Résultat Stratégique 3.3: Consolider l'application nationale des mesures de législations, de stratégies et de politiques de conservation de la biodiversité

64. Dans le cadre de son assistance aux Parties contractantes, le CAR/ASP soutient l'élaboration des PAN concernant l'introduction des espèces et les espèces envahissantes en Libye et en Turquie et la préparation des PAN pour la conservation des tortues marines en Libye, au Liban, en Espagne et en Tunisie. Une stratégie nationale visant à réduire le commerce illégal des tortues marines en Tunisie a été préparée et discutée lors d'un atelier de consultation national tenu le 20 décembre 2018.

65. En coordination avec ACCOBAMS, la CGPM, l'UICN Med, BirdLife International et MEDASSET, le CAR/ASP a organisé l'atelier de lancement technique du projet MAVA Med Bycatch en Tunisie (Monastir, 8 mai 2018) et a contribué à l'atelier de lancement technique du projet en Turquie. (Istanbul, Turquie, 9 juillet 2018) et au Maroc (Tanger, Maroc, 17 juillet 2018). En outre, les partenaires du projet ont mis en place un comité scientifique régional sur les prises accessoires et la première réunion du comité scientifique s'est tenue à Rome le 13 décembre 2018, au siège de la FAO, lors du Forum sur la pêche de la CGPM. En outre, le CAR/ASP a élaboré un programme de collecte de données portant sur les captures accessoires (calendrier, sélection du port, identification des priorités nationales, méthodologie de collecte des données) et a contracté une équipe d'observateurs des captures accessoires en étroite collaboration avec les autorités nationales tunisiennes (partenaires nationaux du projet), les points focaux nationaux du projet et le partenaire local du projet, l'AAO/BirdLife Tunisie. La mise en œuvre du programme d'observation des prises accessoires a débuté en Tunisie (durée : de mars 2019 à juin 2020) en collaboration avec l'AAO/BirdLife Tunisie et les partenaires nationaux Tunisiens.

66. Dans le cadre du projet Kuriat, le CAR/ASP appui la mise en œuvre du plan de gestion de la future aire marine protégée en partenariat avec l'association NGB et l'Agence de protection et d'aménagement du Littoral (APAL). Une unité de gestion conjointe et un comité consultatif ont été créés afin de renforcer le processus de mise en œuvre des activités de conservation dans une approche participative. Dans ce contexte, deux ateliers de concertation avec les acteurs clés ont eu lieu afin de discuter et planifier l'implémentation des activités du projet. Plusieurs autres ateliers ont été organisés avec les opérateurs touristiques en relation avec les îles Kuriat afin de finaliser et d'approuver la charte de bonne conduite de l'écotourisme dans la future AMP.

67. De plus, une stratégie de communication est en cours d'élaboration avec un plan d'action concret qui sera mis en place par l'unité de gestion conjointe dans l'objectif d'accomplir les activités de conservation prévues dans le plan de gestion et promouvoir la future aire marine protégée.

68. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats II financé par la Fondation MAVA, le CAR / ASP a élaboré un rapport actualisé sur le coralligène en mer Méditerranée. Le CAR/ASP a lancé également l'élaboration d'un rapport sur la biocénose des grottes marines.

69. Dans le cadre du projet Deep-Sea Lebanon, le CAR/ASP a élaboré un plan de gestion pour la future AMP en mer profondes (Réserve marine de Jounieh) qui a été présentée et approuvée par les parties prenantes concernées lors d'un atelier tenu le 11 décembre 2018 à Beyrouth. Suite à cette activité, un cadre pluriannuel ; comprenant une vision globale, des objectifs et des priorités communs pour la conservation de la réserve naturelle marine proposée dans la baie de Jounieh ; a été élaboré et présenté aux autorités compétentes en tant qu'outil essentiel pour la gestion durable du site proposé. Le plan de gestion fournit des lignes directrices et une description de la réglementation, du modèle de gestion, des limites de l'AMP et de différentes zones de conservation, ainsi que des actions spécifiques et considérations d'ordre financier requises pour assurer la conservation du site marin proposé.

70. Dans le cadre du projet MedMPA Network, financé par l'Union européenne, un atelier de présentation des études écologiques entreprises dans trois sites susceptibles d'être déclarés en aires marines protégées au Liban (Batroun, Medfoun et Byblos) a été organisé à Beyrouth en janvier 2018. Cet atelier a permis l'approbation des résultats de ces études par les autorités et les parties prenantes nationales. Au Maroc, le rapport de la phase bilan-diagnostic pour l'élaboration du plan de gestion de Jbel Moussa a été approuvé par les représentants des parties prenantes nationales et locales. Les consultants nationaux progressent actuellement dans l'élaboration du projet de plan de gestion. En

Tunisie, le plan de gestion pour la partie nord-est des îles Kerkennah (Tunisie) a été présenté et approuvé lors d'un atelier de concertation tenu à Kerkennah, le 4 janvier 2019. Enfin, en Égypte, le processus visant l'élaboration du plan de gestion de l'aire marine protégée de Salloum a été lancé en avril 2019.

Résultat Stratégique 3.4: Surveiller, inventorier et évaluer la biodiversité, en mettant l'accent sur les espèces menacées et en danger, les espèces non indigènes et les habitats-clés

71. Le CAR/ASP a entrepris, en collaboration avec les Parties, une évaluation du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région Méditerranéenne (PAS BIO), après 15 ans de son adoption, visant à évaluer les actions réalisées, les lacunes et problèmes en suspens aux niveaux régional et national, en calibrant la valeur ajoutée du rôle du PAS BIO pour tous les pays méditerranéens et en offrant des options pour une nouvelle structure, des étapes d'élaboration et un calendrier pour un nouveau PAS BIO post-2020. L'évaluation a été discutée avec les délégués à la cinquième réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO, à vérifier ensuite à la sixième réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO (Portoroz, Slovénie, juin 2019). Les conclusions et recommandations de cette évaluation sont présentées à la 14e réunion des points focaux thématiques ASP/BD.

72. À la suite du lancement du projet FEM pour l'Adriatique et la réunion du Comité de Pilotage (mai 2018), le CAR/ASP et le CAR/PAP ont fourni un appui à l'Albanie et au Monténégro pour constituer leur groupe d'experts nationaux (relatifs à la biodiversité, les espèces non indigènes, la pêche, le littoral, hydrographie, l'eutrophisation, les contaminants et les déchets marins). Le CAR/ASP a assisté les experts albanais et monténégrins à élaborer une évaluation nationale des lacunes relative aux connaissances nationales concernant l'Objectif Ecologique 1 (Habitat marin, tortues de mer, oiseaux de mer, mammifères marins) et l'OE 2 (Espèces non indigènes). En outre, en mars 2019, des experts des pêches albanais et monténégrins ont entamé l'élaboration d'une évaluation des lacunes en matière de connaissances liée à la pêche de l'OE 3 avec l'appui du CAR/ASP en étroite collaboration avec la FAO et la CGPM. Dans le cadre de ce projet FEM, un programme national de surveillance pour les OE1 et OE2 est en cours d'élaboration par les deux groupes d'experts albanais et monténégrins avec l'assistance du CAR/ASP.

73. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Marine Litter MED financé par l'UE, le CAR/ASP en concertation étroite avec MedPOL a préparé le rapport « *Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP* », qui sera présenté durant cette réunion

74. Dans le cadre de l'évaluation des données disponibles pour proposer les objectifs du Bon Etat Ecologique (BEE) concernant les quantités de déchets ingérés ou emmêlés par les tortues de mer, un questionnaire spécifique a été préparé et diffusé par le biais des points focaux du CAR / ASP et du réseau de spécialistes des tortues marines de la Méditerranée. Sur la base des réponses reçues au questionnaire, une Évaluation des données disponibles pour proposer des objectifs de BEE pour l'Indicateur candidat IMAP 24 a été préparé.

75. Dans le cadre de l'accord de coopération bilatérale entre le PNUE/PAM et le Ministère Italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer (IMELS), un projet pilote portant sur la Planification Spatiale Maritime a été préparé. Le projet vise à compléter les projets SUPREME et celui du FEM pour l'Adriatique et à renforcer la stratégie EUSAIR, qui doit être développée dans les zones marines concernées de l'Adriatique, soumise à de fortes pressions. Des consultations conjointes entre IMELS, le PNUE/PAM, le CAR/ASP et le CAR/PAP ont abouti à la définition, en janvier 2019, du plan de travail du projet. Ainsi, les activités du projet ont été scindées en deux composantes : une nationale visant à appuyer l'Albanie dans ses démarches initiales vers la mise en œuvre de la Planification Spatiale Maritime (mise en œuvre par le CAR/ASP et axée sur les enquêtes de terrain) et une sous-régionale visant à renforcer les approches communes pour une mise en œuvre cohérente de la Planification Spatiale Maritime dans l'Adriatique (sous la direction du CAR/PAP).

76. Conformément à la décision IG.23/9 de la COP 20, le CAR/ASP a collaboré avec les autorités compétentes en Espagne, en France, en Italie, au Liban, à Monaco et en Tunisie afin d'effectuer, par le biais de commissions techniques consultatives (CTC) mixtes indépendantes/nationales, l'examen périodique ordinaire pour les 19 ASPIM suivantes (par ordre alphabétique) :

- Fond marin du Levant d'Almeria (Espagne) ;
- Ile d'Alboran (Espagne) ;
- Iles Columbretes (Espagne) ;
- Iles Medes (Espagne) ;
- Mar Menor et côte méditerranéenne orientale de la région de Murcie (Espagne) ;
- Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar (Espagne) ;
- Parc naturel de Cap de Creus (Espagne) ;
- Archipel des Embiez-Six Fours (France) ;
- Parc marin de la Côte Bleue (France) ;
- Port-Cros (France) ;
- Sanctuaire Pelagos pour la conservation des mammifères marins (France, Italie et Monaco) ;
- Aire Marine Protégée de Capo Carbonara (Italie) ;
- Aire Marine Protégée de Penisola del Sinis - Isola di Mal di Ventre (Italie) ;
- Aire Marine Protégée de Porto Cesareo (Italie) ;
- Réserve Naturelle des îles des Palmiers (Liban) ;
- Réserve naturelle de la Côte de Tyre (Liban) ;
- Archipel de La Galite (Tunisie) ;
- Iles Kneiss (Tunisie) ; et
- Parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie).

77. Les visites de site et les réunions des différentes CTC ont eu lieu en mars 2019. Les résultats de cet examen seront portés à l'attention de la 14^{ème} réunion des points focaux thématiques ASP/BD (juin 2019) et ultérieurement à la COP 21 (décembre 2019).

78. L'examen ordinaire du Sanctuaire Pelagos a permis de tester le Système en ligne d'évaluation des ASPIM pour les ASPIM transfrontalières et de haute mer. Les résultats de cet essai seront portés à l'attention de la 14^{ème} réunion des points focaux thématiques ASP/BD (juin 2019).

79. Le CAR/ASP entreprend actuellement une évaluation de la "Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée" et ce pour mesurer les progrès accomplis (y compris les réussites et les échecs possibles) par les pays méditerranéens, afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi. Les résultats de cette évaluation, ainsi que des recommandations pour la période post-2020 pour la région méditerranéenne, seront présentés à la 14^{ème} réunion des points focaux thématiques ASP/BD (juin 2019).

80. Dans le cadre du projet MAVA sur les tortues marines, le CAR/ASP a appuyé la mise en œuvre des programmes de surveillance de la nidification en Égypte, au Liban, en Libye, en Espagne et en Tunisie. Le programme visait à surveiller et à évaluer la qualité des plages, les menaces et les pressions sur les zones de nidification connues et à explorer de nouvelles zones.

81. Dans le cadre du projet Kuriat, des programmes de surveillance des espèces clés et des menaces ont été implémentés par l'unité de gestion conjointe avec l'appui d'experts externes. La surveillance ; implémentée conformément aux recommandations du plan de gestion et de l'IMAP ; concerne les tortues marines, les activités de pêche, la fréquentation humaine, les espèces non indigènes et les oiseaux marins. Les résultats de ces programmes de surveillance contribueront à prendre les mesures de gestion appropriées pour le site.

Résultat Stratégique 3.5: Fournir l'assistance technique et renforcer les capacités à l'échelle nationale, régionale et sous régionale pour consolider la mise en œuvre de politiques et assurer la conformité avec les législations nationales relatives à la biodiversité

82. Le renforcement des capacités, l'appui technique et les formations élaborés par le CAR/ASP ont visé à combler les lacunes en matière de connaissances dans des domaines spécifiques identifiés à l'échelle nationale et sous-régionale, en fonction des thèmes et des recommandations/conclusions existantes aux niveaux régional et sous-régional, en mettant l'accent sur le Sud de la Méditerranée. D'autres formations visant à renforcer les capacités nationales en vue de l'élaboration du MED QSR 2023 ont été développées en étroite collaboration avec des partenaires régionaux.

83. Dans le cadre du projet FEM Adriatique, le CAR/ASP et le CAR/PAP ont mis à disposition une expertise internationale liée au programme IMAP afin d'appuyer les groupes nationaux d'experts en Albanie et au Monténégro à préparer l'évaluation des connaissances nationales et à élaborer un programme de surveillance national aligné sur l'IMAP. Aussi, en coordination avec les coordinateurs nationaux du projet FEM / Adriatique, trois (03) ateliers de formation EcAp ont été organisés à l'intention des experts nationaux : EO5 Eutrophisation et EO9 Contamination (02-03 octobre 2018, organisée par le CAR/PAP), EO10 Déchets marins (22 novembre 2018, organisé par le CAR/PAP), EO1 Biodiversité, EO2 NIS et EO7 Hydrographie (26-27 novembre 2018, organisés par le CAR/ASP et le CAR/PAP).

84. Dans le cadre du projet MAVA Med Bycatch, une formation sur les captures accessoires à l'intention des observateurs tunisiens des captures accessoires et de représentants d'institutions nationales et d'associations locales a été organisée à Tunis (Tunisie) par le CAR / ASP en collaboration avec BirdLife International, ACCOBAMS, l'UICN Med, MEDASSET et les partenaires nationaux tunisiens, l'AAO/BirdLife Tunisie, l'INSTM et le DGPA.

85. Dans le cadre du projet MAVA Kuriat, des sessions de formation de renforcement de capacité en techniques de gestion, conservation, surveillance et de communication liés à la biodiversité marine et côtière ont été organisées pour les acteurs concernés par la gestion des îles Kuriat et en particulier l'unité de gestion conjointe (entre APAL et NGB).

86. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats II, et en collaboration avec le projet EcAp Med II, une session de formation sur les techniques de surveillance de la biodiversité marine conformément aux objectifs écologiques (OEs) et les indicateurs communs de l'IMAP ont été organisées afin d'initier les systèmes de surveillance des habitats marins clés.

87. Au Maroc, cette session de formation a eu lieu du 26 au 29 juin 2018 dans le parc national D'Al Hoceima. 15 participants ; incluant des gestionnaires et chercheurs concernés par la gestion du site ; ont bénéficié de cette session de formation qui a porté sur les techniques de surveillance de habitats marins, espèces non indigènes et oiseaux marins. En Algérie, 11 gestionnaires et chercheurs ont été également formés sur les techniques de surveillance des habitats marins, espèces non indigènes et oiseaux marins. Cette session de formation a eu lieu du 9 au 13 septembre 2018 à l'île Rachgoun, Ain-Temouchent (Algérie).

88. Enfin, afin d'assurer le bon fonctionnement de ces systèmes de surveillance, des sessions de formation en plongée sous-marine ont eu lieu au profit des gestionnaires des sites pilotes : les îles Kuriat (Tunisie), île plane et les îles Habibas (Algérie).

89. Le CAR/ASP a coorganisé et mis en œuvre avec l'équipe marine de la CDB l'atelier de renforcement des capacités de l'Initiative pour un océan durable (SOI) pour l'Afrique du Nord et la Méditerranée (Tanger, Maroc, 15-19 octobre 2018). Les événements ont montré une coopération efficace entre une convention sur les mers régionales et une organisation régionale de gestion des pêches avec une convention sur l'environnement mondial, qui visaient à contribuer à la réalisation des objectifs Aichi 6 et 11 au niveau national dans les pays de la région.

90. Il s'agissait d'un exercice très pertinent dans le cadre duquel des experts nationaux et des praticiens de la conservation de la diversité biologique et des administrations publiques des pêches et des ressources marines ont collaboré avec des organisations régionales actives, avec l'appui du Secrétariat de la CDB, du PNUE/PAM et de la CGPM pour: a) l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 6 et 11 d'Aichi relatifs à la diversité biologique; b) Échanger des expériences sur la manière d'utiliser les outils et approches sectoriels et intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière; c) Se familiariser avec l'élaboration de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les approches intersectorielles en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine.

91. Le premier atelier de formation ODYSSEA destiné aux gestionnaires et au personnel technique des observatoires a eu lieu à Lisbonne (PT), les 23 et 25 octobre 2018, en même temps que la première assemblée générale d'ODYSSEA. Le CAR/ASP a préparé les grandes lignes du programme de formation, sur la base d'une enquête réalisée auprès des parties prenantes du projet, et a coordonné la contribution des intervenants.

92. Le livrable ODYSSEA D10.1 « Matériel de formation pour les ateliers » a été préparé par le CAR/ASP et a été livré fin novembre 2018. Les 23 et 24 janvier 2019, le CAR ASP a participé au lancement officiel du projet ODYSSEA au Maroc. Ce fut l'occasion d'identifier les besoins de renforcement des capacités des acteurs marocains dans le domaine de l'océanographie opérationnelle.

93. Le CAR/ASP a participé à la réunion d'examen du projet ODYSSEA qui s'est tenue dans les locaux de l'Agence exécutive pour la recherche à Bruxelles (13 février 2019). A cette occasion, le CAR/ASP a présenté les activités menées dans le cadre du WP10 "Renforcement des capacités dans les pays d'Afrique du Nord".

94. Le 18 février 2019, le CAR/ASP a participé à l'atelier des parties prenantes organisé par l'ANDDCVS (le partenaire tunisien impliqué dans ODYSSEA) à Tunis. Le CAR/ASP a présenté l'état d'avancement du projet, le programme de renforcement des capacités et la version V2 de la plateforme de données ODYSSEA afin de recueillir les réactions des parties prenantes.

95. Dans le cadre de l'accord de coopération bilatérale entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS), le CAR/ASP prépare une action conjointe avec le REMPEC afin de compiler des informations sur les pressions et les impacts dans une sous-région (une Zone EBSA) où des ASPIM et PSSA peuvent être déclarées. Un atelier de formation sur les mesures de gestion et les processus de déclaration des PSSA dans l'Adriatique sera organisé en novembre 2019 dans le but de fournir un soutien coordonné aux Parties contractantes afin de renforcer leurs compétences dans l'identification des domaines dans lesquels les déclarations des PSSA pourraient être promues.

96. Deux sessions de formation sur l'ingestion de déchets par les tortues marines ont été organisées au cours de l'exercice biennal 2017-2018, en coopération et synergie avec le projet INDICIT financé par l'UE. La première session de formation en anglais, destinée au partage de compétences techniques sur les déchets marins ingérés ou enchevêtrés par les tortues marines, a été organisée avec succès à Portici, à Naples, le 6 juillet 2017, avec la participation d'experts en tortues marines originaires de Tunisie, du Liban, d'Egypte et d'Israël. Une deuxième session de formation sous-régionale francophone a été organisée au centre de soins de Monastir, en Tunisie, les 1ers et 2 novembre 2018, avec la participation de 10 experts en tortues marines, vétérinaires et scientifiques d'Algérie, Libye, Liban, Maroc et Tunisie. Les deux sessions de formation ont abordé un certain nombre de questions telles que l'observation de l'autopsie et la dissection d'un tube digestif pour la collecte des débris ingérés par une tortue caouanne, ainsi que différentes étapes de la collecte des déchets marins de l'œsophage, de l'estomac et des intestins.

97. Les formations comprenaient également des sessions pratiques pour effectuer certaines opérations sur les intestins et les échantillons, ainsi que pour classer et identifier tous les types de déchets marins conformément au protocole de surveillance le plus récent. Les deux sessions de formation visaient à fournir des outils aux techniciens qui effectueront le suivi des déchets marins ingérés par les tortues marines en Méditerranée.

98. Dans le but de renforcer les capacités nationales en matière de suivi et de conservation des espèces menacées et en danger, le CAR/ASP a organisé :

- Une formation sous-régionale sur la biologie et la surveillance des tortues marines en Méditerranée, Dalyan, Turquie, 20-27 juin 2018. (Projet Tortues marines) ;
- Formation nationale sur l'identification et la conservation des poissons cartilagineux (Sfax, Tunisie, 23-25 avril 2018 en collaboration avec l'INSTM) ;
- Formation sous-régionale sur la surveillance de la biodiversité marine (Iles Kuriat, Tunisie, 8-12 août 2018).

99. Le CAR/ASP a organisé en janvier 2019 les Symposiums méditerranéens sur les habitats clés marins et les espèces non-indigènes du 14 au 18 janvier 2019, comme suit :

- 6ème symposium méditerranéen sur la végétation marine (14-15 janvier 2019) ;
- 3ème Symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et des autres bioconstructions de Méditerranée (15-16 janvier 2019) ;
- 2ème Symposium méditerranéen sur la conservation des habitats sombres (16 janvier 2019) ; et
- 1er Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes (17-18 janvier 2019).

100. Les symposiums ont lieu tous les 4 ans. L'édition de 2019 a été organisée à Antalya (Turquie) en partenariat avec le ministère turc de l'Environnement et de l'Urbanisation et l'Association TUDAV (Fondation turque pour la recherche marine). Les Actes sont disponibles sur le site web du CAR/ASP.

101. Le CAR/ASP a également organisé la 6^{ème} Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Porec, Croatie, 16-19 octobre 2018), en étroite collaboration avec la Convention de Berne, l'Institut Bleu World (Croatie) et l'Université de Primorska (Slovénie).

102. Comme à l'accoutumée, le CAR/ASP a coopéré avec le secrétariat d'ACCOBAMS pour l'organisation de la « Quatrième conférence biennale sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée » (Oran, Algérie, 11-13 novembre 2017), ainsi que pour l'organisation d'ateliers spécifiques lors de la conférence d'« *European Cetaceans Society* » (La Spezia, Italie, avril 2018) :

- Atelier pour comprendre le chevauchement entre certaines menaces et les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) en mer Méditerranée ;
- Atelier conjoint ACCOBAMS / ASCOBANS / ECS / CAR/ASP sur les débris marins et les échouages de cétacés.

103. Une journée de sensibilisation sur les déchets marins et leurs impacts sur la biodiversité (île de Kuriat, Tunisie, 30 juin 2018) a été organisée en collaboration avec INSTM, partenaire national du projet INDICIT et l'ONG Notre Grand Bleu.

Le CAR/ASP a contribué à l'organisation de l'atelier « Le programme intégré méditerranéen de surveillance de l'impact de la pollution sur les écosystèmes marins et côtiers et la biodiversité » en collaboration avec MedPOL (Izola, Slovénie, 29 novembre 2017) qui s'est concentré sur les impacts des contaminants sur les écosystèmes côtiers et marins et les moyens d'atténuation.

Résultat Stratégique 3.6: Promouvoir la coopération à l'échelle nationale, régionale et sous régionale et conserver la biodiversité et les écosystèmes

104. Le CAR/ASP a élaboré un draft révisé de stratégie de coopération commune sur les mesures de protection et de gestion de la biodiversité marine fondées sur l'espace, parmi les secrétariats d'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Med et du PNUE/PAM, par le biais du CAR/ASP, avec quelques fragments de texte alternatifs, basé sur les réactions des Parties. Le document a été fourni à l'Unité de Coordination pour un traitement ultérieur et le processus suivi est présenté ici à la 14e réunion des points focaux thématiques ASP/BD.

105. Le CAR/ASP participe aux réunions pertinentes de la CDB sur l'élaboration du Cadre de Biodiversité pour l'après-2020. Il dirige également un groupe de travail du secrétariat PNUE/PAM composé de membres de tous les CAR et de l'Unité de Coordination, afin de compiler les contributions à fournir au secrétariat de la CDB sur ce futur cadre mondial pour la conservation de la biodiversité.

Résultat Stratégique 3.7: Identifier et traiter les questions nouvelles et émergentes, le cas échéant

106. Le CAR/ASP a coordonné, au nom du PAM, le processus en cours en vue de l'adoption d'un accord d'application sur la BBNJ (concernant notamment les ressources génétiques marines, les aires marines protégées BBNJ et SIA), auquel contribue le Programme pour les Mers Régionales du PNUE. Il a fourni une présentation des procédures à suivre pour déclarer les ASPIM englobant ABNJ à un événement parallèle sur l'application d'outils de gestion par zones dans le cadre du Programme pour les Mers Régionales, lors de la dernière réunion de la BBNJ CIG-2 (NY, 3 avril 2019)

III- CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Résultat Stratégique 7.1: Consolider la mise en œuvre régionale des obligations conformément à la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures dans les Stratégies et les Plans d'Action Régionaux déjà en place.

107. Le CAR/ASP travaille avec le Plan Bleu pour créer une synergie afin de favoriser l'utilisation d'indicateurs harmonisés de la vulnérabilité et des impacts du changement climatique sur la biodiversité dans les ASPIM. La collaboration comprend un atelier organisé en collaboration avec l'Université d'Aix Marseille et de divers partenaires sur le changement climatique et les AMP. Dans le cadre du programme de cet atelier, le CAR/ASP envisage de gérer une session visant à motiver les responsables des ASPIM à utiliser des indicateurs standardisés du changement climatique et à avoir deux ou trois ASPIM officiellement engagées pour tester ces indicateurs.

Résultat Stratégique 7.4: Surveillance et évaluation

108. Collaboration est en cours avec Plan Bleu afin d'élaborer une analyse des coûts pour la mise en œuvre d'indicateurs de vulnérabilité et d'impacts du changement climatique sur la biodiversité dans un échantillon d'ASPIM.